

## PREPARATION – ASSISTANT PRINCIPAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Nature des épreuves du concours externe sur titres avec épreuves

Pour les spécialités Musique, Danse, Arts Dramatiques

Une épreuve d'admission

Le concours externe sur titres permet au jury d'apprécier les compétences du candidat au cours d'un entretien dont la durée est fixée à 30 min. Au cours de l'entretien, le jury apprécie l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes à exercer ses fonctions dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d'emplois et le dossier professionnel constitué par le candidat .

Inscription en préparation

Du 04/09 au 06/10/2017

Pas de test d'orientation

Préparation → 6,5 jours

novembre 2017 – février 2018

■ **Méthodologie de l'entretien avec le jury et mises en situation**

3 jours

■ **Conférences portant sur les notions fondamentales de l'environnement territorial**

3,5 jours

Ce contenu peut être amené à évoluer dans la durée et / ou les modalités pédagogiques proposées



**Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours**

# PREPARATION – ASSISTANT PRINCIPAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Nature des épreuves du concours interne et troisième concours

Pour la spécialité Arts dramatiques

1° Epreuve d'admissibilité : Epreuve débutant par l'interprétation d'un extrait d'œuvre dramatique choisi par le jury dans une liste de trois extraits d'œuvres remise au moment de l'épreuve. Cette liste comporte au moins une œuvre du répertoire contemporain ou étranger écrite après 1960. Le candidat s'adjoit, s'il le souhaite, le concours d'une ou de plusieurs répliques. Cette interprétation est suivie d'un entretien au cours duquel le candidat est invité à expliquer les choix dramaturgiques et esthétiques qui ont guidé son interprétation et à les situer dans le cadre général de l'histoire des formes théâtrales (durée de l'épreuve : 15 min, dont 5 min maximum pour l'interprétation d'un extrait d'œuvre ; coef. 3).

2° Epreuve d'admission :

a) Mise en situation professionnelle pour évaluer la capacité à donner un cours à un groupe de trois à cinq élèves sur un extrait d'œuvre choisi par le candidat dans une liste de trois extraits proposée par le jury au début de la préparation de l'épreuve. Le candidat mène une séance de découverte du texte comportant nécessairement une préparation physique au travail (respiratoire, vocale, corporelle...), un exercice de lecture et une première mise en jeu du texte pouvant inclure un travail d'improvisation. Ce cours est suivi d'un entretien avec le jury, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à permettre au candidat d'analyser le déroulement de la séance qu'il vient de diriger, à mettre en valeur sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi, notamment dans la spécialité choisie (préparation du cours : 20 min; durée du cours : 20 min, dont au moins 10 min consacrées à la mise en jeu ; durée de l'entretien : 20 min ; coef. 4).

b) Epreuve orale facultative de langue portant sur la traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte en anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne, selon le choix du candidat exprimé au moment de l'inscription au concours, et suivie d'une conversation (temps de préparation : 15 min ; durée de l'épreuve : 15 min ; coef. 1).

Inscription en préparation

Du 04/09 au 06/10/2017

Pas de test d'orientation

Préparation → 6,5 jours

novembre 2017 – février 2018

■ Méthodologie de l'entretien avec le jury et mises en situation

3 jours

■ Conférences portant sur les notions fondamentales de l'environnement territorial

3,5 jours

Ce contenu peut être amené à évoluer dans la durée et / ou les modalités pédagogiques proposées

**Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours**



# PREPARATION – ASSISTANT PRINCIPAL D’ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

**Nature des épreuves du concours externe sur titres, interne et troisième concours**

**Pour la spécialité Arts plastiques**

**Epreuve d’admissibilité** qui consiste en un examen du dossier individuel du candidat (coef. 3). Ce dossier est constitué d’un mémoire de vingt pages maximum dactylographié, rédigé par le candidat, retraçant son expérience antérieure et présentant, s’il y a lieu, ses œuvres personnelles et ses choix esthétiques.

**Deux épreuves d’admission :**

1° **Une épreuve orale** à partir d’un texte sur un sujet de culture générale, portant sur les questions culturelles (durée de la préparation : 10 min ; durée de l’épreuve : 10 min ; coef. 2) ;

2°- a) **Pour le concours externe sur titres avec épreuves et le concours interne**, un entretien avec le jury à partir du mémoire du candidat au cours duquel celui-ci est amené à exposer la manière dont il envisage d’exercer les fonctions auxquelles il postule (durée : 20 min ; coef. 3).

2°- b) **Pour le troisième concours**, une épreuve consistant en un entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L’entretien vise ensuite à apprécier la capacité du candidat à s’intégrer dans l’environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d’emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée de l’épreuve : 20 min, dont 5 min au plus d’exposé ; coef. 3) ;

3° **Une épreuve orale facultative** de langue portant sur la traduction en français, sans dictionnaire, d’un texte en anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne selon le choix du candidat exprimé au moment de l’inscription, suivie d’une conversation (temps de préparation : 15 min ; durée de l’épreuve : 15 min ; coef. 1).

Inscription en préparation

Du 04/09 au 06/10/2017

Pas de test d’orientation

Préparation → 6,5 jours

novembre 2017 – février 2018

■ **Méthodologie de l’entretien avec le jury et mises en situation**

3 jours

■ **Conférences portant sur les notions fondamentales de l’environnement territorial**

3,5 jours

**Ce contenu peut être amené à évoluer dans la durée et / ou les modalités pédagogiques proposées**

**Attention : Il appartient à l’agent de vérifier s’il remplit les conditions d’accès au concours ou à l’examen ET de constituer son dossier d’inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours**



# PREPARATION – ASSISTANT PRINCIPAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Nature des épreuves du concours interne et troisième concours

Pour la spécialité Musique

Discipline Accompagnement musique ou danse

1° Epreuve d'admissibilité : Exécution au piano ou avec tout autre instrument pratiqué par le candidat, notamment les percussions, d'œuvres ou d'extraits d'œuvres d'une durée maximale de quinze minutes choisies par le jury au moment de l'épreuve dans un programme de trente minutes environ présenté par le candidat (durée : 15 min ; coef. 3).

2° Epreuve d'admission : Le candidat choisit, lors de son inscription, l'une des deux options suivantes :

- accompagnement au piano ou avec tout autre instrument pratiqué par le candidat, notamment les percussions, d'un cours de danse s'adressant à des élèves de deuxième cycle d'école de musique et de conservatoire (durée : 30 min ; coef. 4) ;
- Ou - accompagnement d'une œuvre exécutée par un élève de deuxième cycle, instrumentiste ou chanteur. Cet accompagnement est suivi d'un travail sur l'œuvre avec l'élève pendant environ quinze minutes (préparation : 30 min ; durée totale de l'épreuve : 20 min ; coef. 4).

Ces accompagnements sont suivis d'un entretien avec le jury. Cette épreuve d'entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. Cette épreuve permet également au candidat d'analyser le déroulement de la séance qu'il vient de diriger, de mettre en valeur sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée de l'épreuve : 40 min, dont 20 min au plus pour l'une des deux options choisies ; coef. 4).

Inscription en préparation

Du 04/09 au 06/10/2017

Pas de test d'orientation

Préparation → 6,5 jours

novembre 2017 – février 2018

■ Méthodologie de l'entretien avec le jury et mises en situation

3 jours

■ Conférences portant sur les notions fondamentales de l'environnement territorial

3,5 jours

Ce contenu peut être amené à évoluer dans la durée et / ou les modalités pédagogiques proposées

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours



## PREPARATION – ASSISTANT PRINCIPAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Nature des épreuves du concours interne et troisième concours

Pour la spécialité Musique

Discipline Direction d'ensembles instrumentaux

1° Epreuve d'admissibilité : Exécution d'œuvres ou d'extraits d'œuvres d'une durée maximale de 15 minutes, choisis par le jury au moment de l'épreuve dans un programme de 30 minutes environ présenté par le candidat. Le candidat doit préciser au moment de son inscription au concours le ou les instruments dont il fera usage lors de cette épreuve (durée de l'épreuve : 15 min ; coef. 3).

2° Epreuve d'admission : Mise en situation professionnelle sous la forme d'une séance de travail avec un ensemble instrumental constitué d'élèves du premier cycle ou du deuxième cycle d'école de musique et de conservatoire sur une œuvre choisie par le jury dans une liste de quatre œuvres au maximum qui est communiquée au candidat lors de son inscription au concours.

Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à permettre au candidat d'analyser le déroulement de la séance qu'il vient de diriger, à mettre en valeur sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée de l'épreuve : 40 min, dont 20 mi au plus pour la séance ; coef. 4)

Inscription en préparation

Du 04/09 au 06/10/2017

Pas de test d'orientation

Préparation → 6,5 jours

novembre 2017 – février 2018

■ Méthodologie de l'entretien avec le jury et mises en situation

3 jours

■ Conférences portant sur les notions fondamentales de l'environnement territorial

3,5 jours

Ce contenu peut être amené à évoluer dans la durée et / ou les modalités pédagogiques proposées

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours



## PREPARATION – ASSISTANT PRINCIPAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Nature des épreuves du concours interne et troisième concours

Pour la spécialité Musique

Discipline Direction d'ensembles vocaux

1° Epreuve d'admissibilité : Lecture à vue chantée d'un texte musical avec paroles en français, suivie de lectures parlées de courtes phrases en italien, allemand et anglais (temps de préparation : 20 min ; durée de l'épreuve : 10 min ; coef. 3).

2° Epreuve d'admission : Mise en situation professionnelle sous la forme d'une séance de travail avec un chœur d'enfants sur une œuvre choisie par le jury dans une liste de quatre œuvres au maximum qui est communiquée au candidat lors de son inscription au concours, suivie d'un entretien avec le jury. Cette épreuve d'entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. Cette épreuve permet également au candidat d'analyser le déroulement de la séance qu'il vient de diriger, de mettre en valeur sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée de l'épreuve : 40 min, dont 20 min au plus pour la séance de travail ; coef. 4).

Inscription en préparation

Du 04/09 au 06/10/2017

Pas de test d'orientation

Préparation → 6,5 jours

novembre 2017 – février 2018

■ Méthodologie de l'entretien avec le jury et mises en situation

3 jours

■ Conférences portant sur les notions fondamentales de l'environnement territorial

3,5 jours

Ce contenu peut être amené à évoluer dans la durée et / ou les modalités pédagogiques proposées

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours



## PREPARATION – ASSISTANT PRINCIPAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Nature des épreuves du concours interne et troisième concours

Pour la spécialité Musique

Discipline Formation musicale musique ou danse

1° Epreuve d'admissibilité : Lecture à vue vocale d'une mélodie avec paroles, nom des notes ou vocalises et son accompagnement au piano (durée : dix minutes ; coefficient 3).

2° Epreuve d'admission : Mise en situation professionnelle pour évaluer la capacité à donner un cours à un groupe d'élèves musiciens ou danseurs de premier ou deuxième cycle d'école de musique et de conservatoire, suivie d'un entretien avec le jury. Le niveau musical et le cursus suivi par les élèves sont précisés au candidat lors de la préparation (durée de la préparation : 1 heure ; durée de l'épreuve : 30 min ; coef. 4).

Cette épreuve d'entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. Cette épreuve permet également au candidat d'analyser le déroulement de la séance qu'il vient de diriger, de mettre en valeur sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée de l'épreuve : 40 min, dont 20 min au plus pour le cours ; coef. 4).

Inscription en préparation

Du 04/09 au 06/10/2017

Pas de test d'orientation

Préparation → 6,5 jours

novembre 2017 – février 2018

■ **Méthodologie de l'entretien avec le jury et mises en situation**

3 jours

■ **Conférences portant sur les notions fondamentales de l'environnement territorial**

3,5 jours

**Ce contenu peut être amené à évoluer dans la durée et / ou les modalités pédagogiques proposées**

**Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours**





## PREPARATION – ASSISTANT PRINCIPAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Nature des épreuves du concours interne et troisième concours

Pour la spécialité Musique

Discipline Instruments et chant

1° Epreuve d'admissibilité : Exécution d'œuvres ou d'extraits d'œuvres d'une durée maximale de 15 minutes, choisis par le jury au moment de l'épreuve dans un programme de 30 minutes environ présenté par le candidat (durée de l'épreuve : 15 min ; coef. 3).

2° Epreuve d'admission : Mise en situation professionnelle pour évaluer la capacité à donner un cours à un ou plusieurs élèves du premier cycle ou du deuxième cycle d'école de musique et de conservatoire, suivie d'un entretien avec le jury. Cette épreuve d'entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. Cette épreuve permet également au candidat d'analyser le déroulement de la séance qu'il vient de diriger, de mettre en valeur sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, 3 notamment dans la spécialité choisie (durée de l'épreuve : 40 min, dont 20 min au plus pour le cours ; coef. 4).

Inscription en préparation

Du 04/09 au 06/10/2017

Pas de test d'orientation

Préparation → 6,5 jours

novembre 2017 – février 2018

■ Méthodologie de l'entretien avec le jury et mises en situation

3 jours

■ Conférences portant sur les notions fondamentales de l'environnement territorial

3,5 jours

Ce contenu peut être amené à évoluer dans la durée et / ou les modalités pédagogiques proposées



Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours



## PREPARATION – ASSISTANT PRINCIPAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Nature des épreuves du concours interne et troisième concours

Pour la spécialité Musique

Discipline Intervention en milieu scolaire (écoles élémentaires)

1° Epreuve d'admissibilité : Exécution au piano ou avec tout autre instrument pratiqué par le candidat, notamment les percussions, d'œuvres ou d'extraits d'œuvres vocales et instrumentales d'une durée maximale de 15 minutes, choisis par le jury au moment de l'épreuve dans un programme de 30 minutes environ présenté par le candidat (durée : 15 min ; coef. 3).

2° Epreuve d'admission : Mise en situation professionnelle pour évaluer la capacité à donner un cours à un groupe d'élèves de premier cycle d'école de musique et de conservatoire. Le niveau musical et le cursus suivis par les élèves sont précisés au candidat lors de la préparation. Le candidat organise son travail sur la base de documents ou partitions constitués d'œuvres ou d'extraits d'œuvres accompagnés des documents sonores correspondants, choisis par le jury et communiqués au candidat au moment de l'épreuve. Le cours comprend au moins l'apprentissage d'un chant et une séquence réalisée à partir de l'œuvre communiquée. Ce cours est suivi d'un entretien avec le jury, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à permettre au candidat d'analyser le déroulement de la séance qu'il vient de diriger, à mettre en valeur sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée de l'épreuve : 40 min, dont 20 min au plus pour le cours ; coef. 4).

Inscription en préparation

Du 04/09 au 06/10/2017

Pas de test d'orientation

Préparation → 6,5 jours

novembre 2017 – février 2018

■ Méthodologie de l'entretien avec le jury et mises en situation

3 jours

■ Conférences portant sur les notions fondamentales de l'environnement territorial

3,5 jours

Ce contenu peut être amené à évoluer dans la durée et / ou les modalités pédagogiques proposées

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours



# PREPARATION – ASSISTANT PRINCIPAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Nature des épreuves du concours interne et troisième concours

Pour la spécialité Musique

Discipline Musiques actuelles amplifiées

1° Epreuve d'admissibilité : Exécution d'œuvres ou d'extraits d'œuvres d'une durée maximale de 15 minutes, choisies par le jury au moment de l'épreuve dans un programme de 30 minutes environ présenté par le candidat qui précisera au moment de son inscription au concours le ou les instruments qu'il pratiquera au cours de l'épreuve (durée de l'épreuve : 15 min ; coef. 3).

2° Epreuve d'admission : Mise en situation professionnelle sous la forme d'une séance de travail avec un groupe d'élèves, constitué en atelier ou en groupe d'au maximum quatre musiciens de la discipline. Le candidat organise cette séance à partir d'un extrait musical qui lui est remis au moment de la mise en loge et se prolongeant sur le travail d'une œuvre proposée par l'atelier ou le groupe des musiciens. L'extrait musical, d'une durée d'une minute environ, est issu du répertoire des musiques actuelles amplifiées. Le candidat dispose avant l'épreuve de 10 minutes en loge pour repiquer et mémoriser ce fragment musical. 4 Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à permettre au candidat d'analyser le déroulement de la séance qu'il vient de diriger, à mettre en valeur sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée de l'épreuve : 40 min, dont 20 min au plus pour la séance ; coef. 4). Les candidats déclarés admissibles peuvent se présenter à une épreuve d'admission commune à toutes les disciplines, consistant en une épreuve orale facultative de langue portant sur la traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne, selon le choix du candidat exprimé au moment de l'inscription au concours et suivie d'une conversation (préparation : 15 min ; durée de l'épreuve : 15 min ; coef.1).

Inscription en préparation

Du 04/09 au 06/10/2017

Pas de test d'orientation

Préparation → 6,5 jours

novembre 2017 – février 2018

■ Méthodologie de l'entretien avec le jury et mises en situation

3 jours

■ Conférences portant sur les notions fondamentales de l'environnement territorial

3,5 jours

Ce contenu peut être amené à évoluer dans la durée et / ou les modalités pédagogiques proposées

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

